

**Service instructeur**  
 Service d'Aménagement des Rivières

N° CP-2014-9-6-2

**Service consulté**

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES  
 C414 C214 C114  
 APPROBATION DES OPÉRATIONS 2014 ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE  
 D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT - SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS**

Résumé : Dans le cadre du programme d'aménagement des rivières 2014 (4 500 000 €), il vous est proposé d'approuver 4 nouveaux programmes de travaux pour un montant total de 435 015 € TTC et d'en accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée. En subventions, 2 nouvelles opérations subventionnables sont à inscrire pour un montant de subventions de 28 450 € au titre de l'aménagement hydraulique et un dossier est à proroger pour un montant de subvention de 29 000 €.

**1. Aménagement de Rivières 2014 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département (Annexe 1)**

**Programme C414 Nature 45411**

Une autorisation de programme (AP) de 26 500 000 € a été votée lors de la décision modificative n° 2 en 2013. Une AP de 4,5 M€ est destinée à l'exercice 2014.

4 nouveaux programmes de travaux sont présentés par les syndicats mixtes de rivières ou d'autres collectivités qui souhaitent nous en déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Ces travaux d'aménagement hydraulique représentent un montant global de 435 015 € TTC répartis de la façon suivante :

<b>Appellation du Maître d'Ouvrage</b>	<b>Montant du programme</b>
Hirsingue	185 000 € TTC
SI du Müehlgraben	38 800 € TTC
SIVOM de la Région Mulhousienne	110 400 € TTC
Largitzen	100 815 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>435 015 € TTC</b>

Dans le tableau ci-après vous trouverez la répartition par territoires de vie.

<b>Contrats de Territoires de Vie</b>	<b>Montant affecté</b>
Région Mulhousienne	110 400 € TTC
Sundgau	285 815 € TTC
Trois Pays	38 800 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>435 015 € TTC</b>

Ces travaux, réalisés pour le compte de tiers, font l'objet d'une recette auprès de la collectivité qui nous délègue la maîtrise d'ouvrage et nous récupérons également la TVA. Les recettes attendues pour ce programme s'élèvent donc à environ 290 000 €. Le coût prévisionnel pour le Département s'établit ainsi à environ 145 000 €. Des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les renaturations et de l'Etat pour la protection contre les inondations seront sollicitées au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme pour cofinancer les travaux et réduire la part prise en charge par le Département.

Conformément à la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-6-1 du 14 mars 2014, la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage prévoit le versement d'un acompte, à hauteur de 50 % de la quote-part du maître d'ouvrage, au démarrage du programme de travaux et le versement du solde sur présentation des factures justificatives.

**Il vous est proposé d'accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces programmes de travaux.**

Les travaux des programmes ci-dessus répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée Départementale. Il vous est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité de ces nouveaux programmes de travaux et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation des programmes.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée, soit par le Service Aménagement des Rivières, soit par des maîtres d'œuvre extérieurs, selon la nature des travaux à réaliser et la disponibilité de nos services.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire le cas échéant d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

La liste des 4 opérations de travaux envisagées sous maîtrise d'ouvrage départementale est consultable en Annexe 1.

L'autorisation de programme pour l'exercice 2014 s'élevant à 4 500 000 € TTC, le taux de programmation atteint 94 %.

## **2. Aménagement de Rivières 2014 – Travaux à subventionner (Annexe 2)**

### **Programme C214 Nature 204142**

Lors de la Décision Modificative n° 2 en 2013 (rapport au Conseil Général n° CG-2013-4-1-1), le Conseil Général a voté une autorisation de programme pluriannuelle de 1,8 M€ dont 300 000 € par an pour les subventions à allouer aux collectivités pour les aménagements de rivières.

**Il est proposé aujourd'hui de valider l'instruction et l'éligibilité des 2 nouveaux dossiers présentés en annexe 2 pour un montant de subventions de 28 450 € (1 dossier ancien Guide des aides et 1 dossier CTV 2).**

Ces travaux répondent aux critères d'éligibilité du Département en matière d'Aménagement de Rivières définis dans le vade-mecum du secteur spécifique hydraulique des Contrats de Territoires de Vie.

Il s'agit de travaux de renaturation du Breyelgraben à HOCHSTATT (ARC11214) et du Muhlbach entre OTTMARSHEIM et FESSENHEIM (CTV00985).

L'autorisation de programme pour l'exercice 2014 s'élevant à 300 000 €, le taux de programmation est de 81 %.

### **Prorogation de dossiers de subventions**

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) a engagé un programme de restauration des ripisylves de la Largue et de ses affluents qui a fait l'objet d'un dossier de demande de subvention instruit en 2010 (ARC11173 pour 29 000 € d'aide).

Une première prorogation a été délivrée en 2013, mais le SMARL n'a pas été en mesure de présenter le solde des travaux et les aides sont à nouveau caduques. Le SMARL sollicite la seconde prorogation pour ce dossier d'aide pour les raisons suivantes :

- les linéaires de berges à traiter sont très importants et le temps que cela représente a été sous-estimé au départ ;
- les mauvaises conditions climatiques des hivers 2010 et 2011 ont rendus les travaux difficiles dans le Sundgau où les terrains sont très sensibles au gel et à la pluie ;
- le technicien rivière du SMARL a été fortement mobilisé par la révision du SAGE et les animations à destination des scolaires.

**Il est proposé de proroger ce dossier d'aide une dernière fois, jusqu'au 30 avril 2015**, soit à la fin de la prochaine saison hivernale, pour permettre au SMARL d'achever le programme engagé. Cette décision lui sera notifiée après validation par la Commission Permanente du Conseil Général.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2014 en aménagement de rivières les 4 programmes exposés en annexe 1, pour un montant de 435 015 € TTC, de déléguer la maîtrise d'ouvrage de leur exécution au Département et d'affecter les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées sur le Programme C414, nature 45411 ;
- de m'autoriser à signer les conventions types de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes, pour les programmes de travaux figurant en annexe 1 ;
- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter en recettes sur les programmes correspondants ;
- d'approuver et de programmer les 2 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'Annexe 2, pour un montant de subvention de 28 450 € et d'affecter les AP correspondantes sur le programme C214. Les montants des aides départementales seront prélevés au chapitre 204 – fonction 61 – nature 204142 ;
- de proroger jusqu'au 30 avril 2015 et pour la dernière fois la subvention du dossier ARC11173 d'un montant de 29 000 € pour le Syndicat Mixte de Renaturation de la Largue (SMARL).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

<b>Année de programmation</b>	<b>Passage en CP</b>	<b>Programme d'intervention</b>
2014	10/10/2014	Programme rivières

Direction de l'Environnement et Cadre de Vie Service Aménagement des Rivières
--

Autorisation de programme	
BP 2014	4 500 000,00 €
Modification des AP en DM1	
Modification des AP en DM2	
Autorisation de programme votée	4 500 000,00 €

Total des opérations adoptées précédemment	3 780 000,00 €
<b>4 nouvelle(s) opération(s) pour un montant global de</b>	<b>435 015,00 €</b>
Avancement du programme 2014	94%

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
Hirsingue	185 000 € TTC
SI du Muehlgraben	38 800,00 € TTC
SIVOM de Mulhouse	110 400,00 € TTC
Largitzen	100 815,00 € TTC

Contrats de Territoires de Vie	Montant affecté
Colmar, Fecht et Ried	0 € TTC
Florival, Vignoble, Plaine du Rhin	0 € TTC
Piémont, Val d'Argent - Pays Welche	0 € TTC
Région Mulhousienne	110 400 € TTC
Sundgau	285 815 € TTC
Thur-Doller	0 € TTC
Trois Pays	38 800 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>435 015 € TTC</b>

#### Liste des travaux prévus pour information - Montant prévisionnel

Code opération	Libellé de l'opération	Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant prévisionnel
2014/1822	DIDENHEIM-BRUNSTATT : Aménagement des réseaux contre les inondations de l'III	SIVOM de Mulhouse	110 400,00 € TTC
2014/1821	HIRSINGUE : Travaux d'aménagement du Feldbach	Hirsingue	185 000,00 € TTC
2014/1820	LARGITZEN: réalisation d'un bassin de rétention	Largitzen	100 815,00 € TTC
2014/1819	Aménagement d'un déversoir de sécurité sur le bassin en aval de STETTEN	SI du Muehlgraben	38 800,00 € TTC

## ANNEXE 2

### Service Aménagement des Rivières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU  
10 OCTOBRE 2014

#### Aménagements de rivières de 4ème ordre PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARC11214	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH</b> Renaturation du Breyelgraben à HOCHSTATT	54 836,00	40%	21 950,00
			Total	21 950,00

#### Contrats de Territoires de Vie (investissement) PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV00985	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU MUHLBACH</b> Restauration des berges du Muhlbach  Région Mulhousienne	10 764,00	60%	6 500,00
			Total	6 500,00